

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AVERNES CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle d'Avernes, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Pasternak Nicolas, Maire.

Présents : Mesdames Bernard Aurélie, Sénéchal Annabelle, Laignier Dominique, Perrenot Florence, Jaubert Laëtitia, Dubourdonnay Léa, Caillie Mireille, Noblia Chrystelle, et messieurs Pasternak Nicolas, Lerdu Joris, Bailleux Daniel, Lopez Christian, Breuvert Hugues, Bily Morgan, et Leboeuf Marc

Absents excusés : Madame Erialc Rebecca donne pouvoir à Madame Bernard Aurélie, Monsieur DELHORBE Rolland donne pouvoir à Madame Sénéchal Annabelle, Monsieur SOULIER Grégory donne pouvoir à Madame NOBLIA Chrystelle et Monsieur BAILLY Quentin donne pouvoir à Monsieur PASTERNAK Nicolas.

Madame Dumesnil Marie, secrétaire générale assistait également au conseil municipal.

Madame Jaubert Laëtitia a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20 avril 2026

Date d'Affichage : 20 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Représentés : 4

Votants : 19

Délibération N° 2026-14

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant la délibération n°2026-10 portant affectation des résultats 2025 dont les Restes à Réaliser 2025 en dépenses d'investissement,

Vu la transmission des éléments financiers à l'assemblée délibérante 12 jours au moins avant la tenue de la première réunion consacrée à l'examen du budget,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 15 voix pour et 4 abstentions (dont 1 pouvoir),

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2026, par chapitre et par nature, qui s'équilibre en recette et en dépense de la manière suivante : en section de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 023 783.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 328 867.93 €

-**DONNE** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

-**AUTORISE** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

-**DIT** que le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche ;

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Avernes, le 24 avril 2026.

Le Maire

Nicolas PASTERNAK

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après

Transmission en sous-préfecture le : 25/04/2026.

Accusé de réception en préfecture
095-200076446-20260424-2026-14-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2026

